



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YCHOUX

Séance du 11 mars 2025

Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date de la convocation :
04.03.2025

Date de l'affichage :
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de **M. Vincent CASTAGNÈDE, Maire.**

Présents : Mme Stéphanie ABALLONI, Mme Sabine BUBIEN-VIU, Mme Ludiwine MOUNEYRES, Mme Céline SÉGAUT, M. Éric BRÈTHES, M. Vincent CASTAGNÈDE, M. Vincent LOUBÈRE, Mme Sandrine LABASTE, Mme Sonia LIHAN, Mme Valérie CHEVALLIER, M. Gérard CARRÈRE

Absents excusés : M. Pierre-Mickaël BESSON, M. François DEFALQUE

Absents : Mme Aurélie DESCOURS,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sabrina DANIEL-CALONNE a donné pouvoir à M. Vincent LOUBÈRE

M. Michel VALEN a donné pouvoir à Mme Céline SÉGAUT

M. Vincent VILARD a donné pouvoir à M. Éric BRÈTHES

M. Jérémy PERROU a donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Secrétaire de séance : Mme SÉGAUT

Délibération n°20250311_1 :

Vote du Compte Financier Unique (CFU) - Budget Communal – Année 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, examine les résultats pour l'exercice 2024 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	1 801 261,23 €
	Réalisé :	798 945,15 €
	Reste à réaliser :	62 756,84 €

Recettes	Prévus :	1 801 261,23 €
	Réalisé :	357 662,70 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévus :	3 389 308,51 €
	Réalisé :	2 140 933,73 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	3 389 308,51 €
	Réalisé :	3 743 681,77 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 441 282.45 €
Fonctionnement :	1 602 748.04 €
Résultat global :	1 161 465.59 €

Vu l'article L.2121-14 du CGCT, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique,

Considérant que Gérard CARRÈRE, adjoint au Maire chargé des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Vincent CASTAGNÈDE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Gérard CARRERE pour le vote du compte financier unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du budget de la Commune.

Le Secrétaire,

Céline SÉGAUT

Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE